

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 22-01-2021

Directive ministérielle

DGPPFC-
010.REV2

Catégorie(s) :
✓ Mère-enfant
✓ Plan 2^e vague
✓ Mesures janvier-février 2021

Plan 2e vague : Services mère-enfant - COVID-19

**Cette directive
remplace la
directive DGPPFC-
010.REV1 émise le
19 novembre 2020**

Expéditeur : Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)



Destinataires : Tous les établissements publics du RSSS

- Directeurs des services professionnels des établissements publics;
- Directeurs des programmes jeunesse;
- Représentants des CHU.

Directive

Objet : Plan 2e vague : Services mère-enfant

Mesures à implanter : Ce document présente les mesures à appliquer dans les services mère-enfant. Des précisions ont été apportées pour la période du 11 janvier au 8 février 2021 (ajout d'une colonne au tableau). Les changements apparaissent en surbrillance.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource : Boîte corporative de la Direction générale adjointe des services à la famille, à l'enfance et à la jeunesse : dgasfej@sss.gouv.qc.ca

Document annexé : Plan 2^e Vague : Services mère-enfant-COVID-19 DGPPFC-010.REV.2

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Chantal Maltais

Lu et approuvé par
La sous-ministre,
Dominique Savoie